

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

Délibération :
N° 2011_5_4

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents :

Votants :

Objet : Admissions en non-valeur

L'an deux mille onze, le mardi 31 mai à 18 h 15, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, à, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 23 Mai 2011

Présents :

Titulaires : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur VIART Luc

Excusés : Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame TUILLIERE Chantal, Monsieur PARTHONNEAU Nicolas

Secrétaire de séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire expose le Procés Verbal de carences de Monsieur le trésorier, des admissions en non-valeur.

Après avoir pris connaissance de la dette de Mme X, le Conseil Municipal décide de prendre la somme de 1 246,48 € en non valeur au titre de perte sur créances irrécouvrables.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2011 sur l'article 654.

Le Conseil après en avoir délibéré atteste à l'unanimité :

- Approuve le PV de carence de Monsieur le Trésorier des admissions en non valeur;
- Décide d'affecter la somme 1 246,48 € de Mme X, en non valeur au titre de perte sur créances irrécouvrables, sur le compte 654.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT